

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un projet d'avenant au marché conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre SARL Jalbert et Tardivon IN SITU paysagistes-Bréa relatif aux travaux de l'opération de la rue Barbusse, quartier Bel Air à Saint Priest.

En effet, il s'avère nécessaire de confier une mission complémentaire relative à la réfection des réseaux d'eau chaude, d'eau froide et de chauffage urbain de l'OPCHLM de Saint Priest.

L'avenant envisagé, d'un montant de 101 672,24 F HT, permettrait de confier une mission complémentaire relative à ces travaux supplémentaires. Cette mission serait une mission complète avec :

- étude,
- élaboration des pièces du marché,
- direction de l'exécution des travaux.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure ci-dessous le 26 juin 2000.

Le montant du marché serait porté de 2 167 830 F HT à 2 269 502,24 F HT ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit avenant ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Accepte le présent avenant.

2° - Autorise monsieur le président à le signer et à le rendre définitif.

3° - La dépense supplémentaire de 121 600F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits mis à la disposition de la direction de la voirie par la délégation générale au développement urbain au titre du budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 231 510 - opération 0059.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,